



SO  
CI  
ET

**Association loi 1901**

Déclarée à la Préfecture de l'Indre sous le n°171 le 22 juillet 1947

SIRET : 77518794100031 SIREN : 775187941

Association agréée par le ministère de la jeunesse et des sports sous le n° 7104 le 1<sup>er</sup> mars 1950

Affiliée à la FEDERATION FRANCAISE DE TIR sous le n° 07 36 251

Siège social : 10, rue Fernand RAYNAUD 36000 CHATEAUROUX site internet : [www.societe-tir-chateauroux.com](http://www.societe-tir-chateauroux.com)

## **E DE TIR DE CHATEAUROUX (S.T.C.)**

### **REUNION DU BUREAU DE LA S.T.C. SAISON 2021-2022**

**24 février 2022**

**Salle de réunion stand R. PERROCHON**

**Début de séance : 17h 00**

.....

**PRESENTS** : Patrick MOUROUX (président), Jean-Paul BISIAUX (vice-président), François GRABOWSKI (trésorier), Christian DEVAUX (secrétaire), Jean-Paul KIEFFER (secrétaire adjoint)

**ABSENTS EXCUSES** : Franck AUDONNET (vice-président), Gérard BASTARD (vice-président).

### **ORDRE DU JOUR ET DECISIONS :**

**- Assemblée Générale 2022 :**

*La date de l'Assemblée Générale 2022 est fixée au dimanche 4 septembre 2022 à partir de 9h30 au stand R. PERROCHON. Le pôle secrétariat prendra en charge les préparatifs de cette réunion.*

**- Forum des associations 2022 :**

*Les dates du FORUM sont fixées aux 10 et 11 septembre 2022 au parc des expositions de Chateauroux. Le secrétaire sera chargé d'envoyer notre inscription dans les mêmes conditions que l'an passé.*

**- Challenge des présidents :**

*Le challenge étant prévu aux mêmes dates que celles du forum des associations, 10 et 11 septembre 2022, et de notre AG, 4 septembre 2022, il est décidé d'avancer le challenge aux 27 et 28 août 2022. Le secrétaire est chargé de demander au Comité Départemental de modifier le calendrier sportif départemental.*

- **Invitation DECATLHLON « journée VITAL SPORT 3 SEPTEMBRE 2022 :**  
*Compte tenu d'un emploi du temps fortement chargé fin du mois d'aout et début septembre avec en plus notre participation au concours de DEOLS le week-end du 3 et 4 septembre, il est décidé de décliner l'invitation de DECATHLON. Le secrétaire est chargé d'envoyer un courrier dans ce sens à l'organisateur de cette journée.*
  
- **Projet de travaux 2022 :**  
*Avant de prendre une décision sur la nature et le volume des travaux à entreprendre au stand en dehors des cibles électroniques 10 m, il est décidé d'attendre les réponses des financements demandés auprès de la municipalité de Chateauroux, du Conseil Départemental et de la région centre. Toutes ces réponses devraient nous parvenir dans les deux mois qui suivent.*
  
- **Demande de dérogation :**  
*Notre benjamine Lillwenn DESRIER étant dans l'impossibilité de participer aux DEPARTEMENTAUX EDT aux dates prévues, le président a pris contact avec la présidente du Comité du Cher. Lillwenn sera autorisée à prendre part aux DEPARTEMENTAUX du Cher qui se dérouleront au début du mois d'avril. Le président va se charger de contacter le président du Comité de l'Indre dans le but de régler les détails de la demande de dérogation.*
  
- **Demande de subvention pour le challenge des présidents :**  
*Il est demandé au secrétaire de déposer une nouvelle demande de subvention « évènement » auprès de la municipalité pour notre challenge.  
Une première demande est en cours d'étude auprès du service des sports de la ville pour participer aux frais de notre prochain concours du championnat des sociétés qui se déroulera les 16 et 17 avril prochain.*
  
- **Avenant convention policiers municipaux de la commune de SAINT-FLORENT/CHER :**  
*Le secrétaire informe qu'un avenant à la convention a été envoyée à la municipalité afin de prendre en compte un troisième policier municipal. Pour le moment nous sommes dans l'attente du retour de cet avenant. A suivre par le secrétaire.*
  
- **Tirs contrôlés :**  
*Les premiers tirs contrôlés de la saison sont prévus pour le mardi 15 mars le samedi 19 mars et le dimanche 20 mars. Le secrétaire sera chargé de prévenir l'ensemble des adhérents par mail de présenter prioritairement à ces dates pour la réalisation des indispensables contrôles.*
  
- **Permanences 10 m, 25 m et 50 m :**  
*Compte tenu des départs en vacances, des participations à divers stages et formations de plusieurs de nos directeurs de tir quelques séances d'entraînements seront de ce fait perturbées.  
Le président fera le tour des autres directeurs de tir pour leur demander d'assurer les surveillances et les entraînements surtout pour les journées des 5 et 6 mars.*
  
- **Départementaux EDT :**  
*Les Départementaux EDT sont fixés cette année aux dates des 26 et 27 mars au stand de CHABRIS.  
La responsable de l'EDT Ophélie RAMBERT demande une aide soutenue pour entrainer et former nos*

*jeunes tireurs aux règlements du championnat et une participation pour accompagner et soutenir les jeunes lors de la compétition.*

- **Formation CAC (Capacité à Accueillir et Conseiller) :**

*Une session de formation CAC est prévue par la ligue sur la journée du 14 mai prochain.*

*Après annonce envoyée aux adhérents de la STC deux candidatures sont retenues. Il s'agit de Messieurs Stéphane PAPAZOGLU et Jérôme BABIN de LIGNAC. Les dossiers d'inscriptions sont en cours.*

- **Formation ITAC, EDEN, SIA :**

*Messieurs Jean-Paul BISIAUX (vice-président) et Jean-Paul KIEFFER (secrétaire adjoint) sont inscrits à la formation ITAC-EDEN-SIA que se tiendra le dimanche 6 mars à l'hôtel IBIS à Châteauroux.*

- **Participation aux frais de déplacement engagés par nos qualifiés au Championnat de France 10 m à BESANCON :**

*À la suite de la demande et de l'attente de Patrice CAMPAN, l'un des deux compétiteurs qualifiés, et après étude par le trésorier de l'état actuel de nos finances, les membres du bureau ont, après discussions, opté majoritairement pour consentir à nos deux représentants une compensation financière exceptionnelle de 150.00 € afin de les aider à couvrir en grande partie les frais engagés lors de leur déplacement en voiture sur le lieu de la compétition.*

*Les membres du bureau indiquent que ce dédommagement garde un caractère absolument exceptionnel et qu'il ne pourra pas être renouvelé de quelque manière que ce soit au cours de cette saison sportive.*

*Le secrétaire sera chargé d'informer les deux bénéficiaires de la décision qui a été prise et de leur remettre l'imprimé de demande de remboursement de frais de déplacement pour la trésorerie.*

- **Autre décision :**

*Pour tout le reste de la saison sportive actuelle, les membres du bureau décident à l'unanimité que les montants des engagements au divers championnats officiels (Départementaux, Régionaux et France) devront être réglés au club par les compétiteurs au moment de leurs engagements.*

*Une feuille de frais spécifique sera créée par le secrétaire.*

Fin de la réunion vers 18 H

**Le président**  
**Patrick MOUROUX**



**Le secrétaire**  
**Christian DEVAUX**

*Christian Devaux*